

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014

0. Installation du Conseil Municipal

L'an deux mille quatorze, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Agde proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 30 mars 2014 se sont réunis afin de procéder à l'installation des nouveaux élus.

Etaient présents :

M. et Mmes : SAUCEROTTE, KELLER, BENTAJOU, LABATUT, RUIZ, GUILHOU, CRABA, MILLAT, MATTIA, THERON, VIBAREL-CARREAU, CHAILLOU, MOTHES, HOULES, ANTOINE, MANGIN, SALGAS, GLOMOT, MARTINEZ, RAYNAUD, KERVELLA, HUGONNET, MAERTEN, BONNAFOUX, FREY, REY, GARRIGUES, CASTEL, GAUCH, GUILLERET, MAZAS, MUR, LEBAUPE, KEITH.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer MM et Mmes : SAUCEROTTE, KELLER, BENTAJOU, LABATUT, RUIZ, GUILHOU, CRABA, MILLAT, MATTIA, THERON, VIBAREL-CARREAU, CHAILLOU, MOTHES, HOULES, ANTOINE, MANGIN, SALGAS, GLOMOT, MARTINEZ, RAYNAUD, KERVELLA, HUGONNET, MAERTEN, BONNAFOUX, FREY, REY, GARRIGUES, CASTEL, GAUCH, GUILLERET, MAZAS, MUR, LEBAUPE, KEITH dans leur fonction de Conseillers Municipaux.

Monsieur Henri SAUCEROTTE, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la Présidence.
Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M Sébastien FREY

Le Président de Séance, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L2122-7 du Code Général des Collectivités Locales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues dans l'article L2122-7.

1. ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin :

RESULTATS	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral	9
Suffrages exprimés	26
Nombre de voix obtenues par M.Gilles D'ETTORE	18

A l'issue de ce scrutin, Monsieur Gilles D'ETTORE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Le Maire nouvellement élu prend la présidence de séance et fait voter la délibération relative à la détermination du nombre des adjoints.

2. Détermination du nombre des adjoints

Conformément aux dispositions de l'article L2122-2 du Code des Communes, et préalablement à leur élection, il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des adjoints au Maire. Ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Monsieur le Maire propose en conséquence de fixer à le nombre des adjoints qui devront être élus par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe à le nombre des adjoints.

Le nombre ainsi déterminé Monsieur le Maire fait procéder à l'élection des adjoints. L'élection des adjoints se fait au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

3. ELECTION DES ADJOINTS

- 1^{er} liste : « A »

1 ^{er} Adjoint	M. Sébastien FREY
2 ^{ème} Adjoint	Mme Carole RAYNAUD
3 ^{ème} Adjoint	M. Jérôme BONNAFOUX
4 ^{ème} Adjoint	Mme Martine VIBAREL-CARREAU
5 ^{ème} Adjoint	Mme Yvonne KELLER
6 ^{ème} Adjoint	M. Gérard MILLAT
7 ^{ème} Adjoint	Mme Christine ANTOINE
8 ^{ème} Adjoint	M. Robert CRABA
9 ^{ème} Adjoint	Mme Anne HOULES
10 ^{ème} Adjoint	M. Yves MANGIN
11 ^{ème} Adjoint	M. Louis BENTAJOU
RESULTATS	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	35
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral	9
Suffrages exprimés	26
Nombre de voix obtenues par liste	18

A l'issue de ce scrutin, :

- ◆ M. Sébastien FREY 1^{er} Adjoint
- ◆ Mme Carole RAYNAUD 2^{ème} Adjoint
- ◆ M. Jérôme BONNAFOUX 3^{ème} Adjoint
- ◆ Mme Martine VIBAREL-CARREAU 4^{ème} Adjoint
- ◆ Mme Yvonne KELLER 5^{ème} Adjoint
- ◆ M. Gérard MILLAT 6^{ème} Adjoint
- ◆ Mme Christine ANTOINE 7^{ème} Adjoint
- ◆ M. Robert CRABA 8^{ème} Adjoint
- ◆ Mme Anne HOULES 9^{ème} Adjoint
- ◆ M. Yves MANGIN 10^{ème} Adjoint
- ◆ M. Louis BENTAJOU 11^{ème} Adjoint, chargé du quartier du centre historique.

sont immédiatement installés.

Le Maire
Gilles D'ETTORE



Le Secrétaire de séance
Sébastien FREY
1^{er} Adjoint au Maire

